

Gouvernement du Québec

Décret 1607-2024, 13 novembre 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre des Affaires municipales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre des Affaires municipales à madame France-Élaine Duranceau, membre du Conseil exécutif, du 14 au 22 novembre 2024.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84450

